

Être ou ne pas être au service du Parlement?
Une enquête auprès d'ex-parlementaires canadiens, janvier 2001

par

Professeur associé David C. Docherty, Ph.D., Dépt. de Science politique
Université Wilfrid Laurier, Waterloo(ON) N2L 3C5
(519) 884-0710 poste 3690

Il n'est guère nouveau d'évoquer le peu de confiance du public à l'égard des institutions politiques. Les partis politiques, le Parlement et la fonction publique ont tous souffert de la même baisse d'estime aux yeux du public. Bien entendu, les institutions publiques ne sont pas les seules à faire l'objet du désenchantement des citoyens. On se méfie presque tout autant des grandes entreprises, mais les citoyens semblent les accepter davantage, peut-être parce qu'ils estiment à juste titre que les organes de l'État devraient mieux répondre aux attentes de la population quant à l'efficacité et aux réformes.

Alors que les Canadiens ont le sentiment que leurs institutions publiques ne méritent pas leur respect, les observateurs de la scène parlementaire et les parlementaires eux-mêmes ont l'impression que l'indépendance du Parlement est menacée. L'institution parlementaire n'a jamais été un bastion d'individualistes, mais le Parlement actuel est tout de même plus fermé à l'insoumission des simples députés que ne l'ont été les parlements canadiens antérieurs. Il n'est donc guère étonnant que, dans des éditoriaux récents de journaux d'Ottawa (le Citizen et le Hill Times), on se demande pourquoi des hommes et des femmes bien intentionnés voudraient servir dans la capitale nationale. Les observateurs de la scène parlementaire s'entendent généralement pour dire que la grande majorité des sénateurs et députés viennent à Ottawa avec l'intention de bien faire, de servir honorablement, de déployer de vaillants efforts (même s'ils ne sont pas toujours entièrement fructueux) et de représenter adéquatement leur circonscription. Bon nombre de ces parlementaires voudraient réaliser des changements permettant de mieux représenter les citoyens et d'améliorer la crédibilité de notre assemblée législative nationale.

Un dialogue utile a donc lieu sur les problèmes qu'éprouvent les parlementaires canadiens, qui consiste essentiellement à se demander pourquoi une personne rationnelle choisirait de quitter un bon emploi pour entrer au service du Parlement. Une autre question tout aussi importante reçoit moins d'attention : celle de savoir pourquoi on voudrait quitter le Parlement? Autrement dit, à quelle sorte de difficultés les ex-parlementaires se heurtent-ils lorsqu'ils essaient de revenir dans le monde non politique? Les problèmes du Parlement demeurent-ils attachés aux hommes et aux femmes qui l'ont servi après leur départ?

Afin de déterminer le genre d'expériences vécues par les parlementaires pendant qu'ils occupent leur charge publique et après qu'ils l'ont quittée, l'Association des ex-parlementaires (ACEP) a décidé d'effectuer un sondage auprès de ses membres. Les paragraphes qui suivent résument certains résultats de ce sondage, et l'ACEP tient à remercier tous les ex-membres du Sénat et de la Chambre qui se sont donné la peine d'y répondre. Il est à souhaiter que les résultats de cette enquête feroient mieux comprendre au public les problèmes éprouvés par les parlementaires pendant et après l'exercice de leur charge publique.

Réponses au sondage

L'ACEP a fait parvenir un sondage à plus de 850 ex-parlementaires du Sénat et de la Chambre des communes. Plus de 200 questionnaires remplis ont été retournés, soit un taux de réponse d'un peu plus de 25 %. Il s'agit d'un taux élevé pour les sondages effectués par la poste, 20 % étant en général considéré comme substantiel. Les universitaires qui font des sondages auprès des parlementaires en exercice (tant au Canada qu'au Royaume-Uni) cherchent normalement à obtenir un taux de réponse de cet ordre, et ils seraient très heureux d'un taux dépassant un quart de tous les questionnaires envoyés.

Parmi ceux qui ont retourné les questionnaires, il y avait d'anciens membres du Cabinet (21 % de tous les ex-députés), et la répartition des répondants reflétait de façon générale la répartition des sièges à la Chambre des communes avant l'élection de 1993. Quarante-quatre pour cent des répondants étaient des Progressistes-conservateurs, 38 % des Libéraux, et 15 % d'anciens députés néo-démocrates. Compte tenu du fait que le BQ et le Parti réformiste (Alliance) étaient encore tout jeunes à cette époque, peu d'ex-députés de ces partis ont renvoyé le sondage. L'expérience législative des répondants variait largement. Le nombre moyen d'années de service des répondants dépassait tout juste neuf ans à la Chambre des communes, soit un peu plus que le nombre moyen d'années de service de tous les membres de la Chambre basse (environ sept ans et demi à la fin de la plupart des législatures).

Les répondants représentaient plusieurs « époques » de la vie parlementaire au Canada. Comme il est indiqué ci-dessus, nous avons reçu quelques réponses d'ex-membres du Parti réformiste et du Bloc québécois, ce qui dénote un intérêt pour le projet de la part des derniers retraités de la Chambre des communes. Nous avons également reçu des réponses des députés de l'époque de Diefenbaker et de Pearson, y compris de personnes ayant fait partie du Cabinet de l'un ou l'autre de ces ex-premiers ministres.

Un peu moins de 15 % des personnes qui ont répondu étaient des femmes, ce qui correspond à peu près à la répartition des sexes au Parlement au cours des 20 dernières années. Toutefois, compte tenu du nombre peu élevé de femmes parlementaires (et ex-parlementaires), il n'est pas possible des conclusions générales sur la base d'une distinction entre les sexes.

Il y a eu davantage de réponses au sondage de la part des ex-députés, ce qui est indicatif de leur nombre plus élevé en général (comparativement aux ex-sénateurs). Le faible taux de réponse de la part des ex-sénateurs fait ressortir que le rapport porte davantage sur les expériences des ex-parlementaires élus. Cette focalisation sur les ex-députés n'a pas pour objet de diminuer l'important rôle de représentation joué par les sénateurs, mais reflète simplement a) le nombre plus grand d'ex-députés et b) le taux de réponse beaucoup plus élevé des ex-membres de la Chambre basse.

Bref, les réponses témoignent du genre de représentation que les Canadiens se sont donné à Ottawa au cours des quarante dernières années. Les données recueillies sont révélatrices du point de vue de la plupart des ex-parlementaires. Le sondage comprenait à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. La plupart des répondants ont choisi de compléter leurs

réponses aux questions fermées en ajoutant des commentaires basés sur leur expérience personnelle.

Les avantages de la charge

Si on demandait aux Canadiens ce qui motive les gens à briguer les suffrages, les réponses varieraient entre « l'intérêt égoïste et l'ambition » et « la réalisation d'un programme de prédilection ou de visées partisans ». S'il est vrai que l'ambition motive de nombreux politiciens (tout comme des gens d'affaires, des universitaires, des journalistes et des membres d'autres groupes), la plupart de ceux qui se font élire à Ottawa ont des objectifs beaucoup plus altruistes. Les répondants ont donné comme principal motif leur volonté de servir la collectivité au sein de laquelle ils vivent. Comme le montre le Tableau un, cette loyauté à l'égard de la collectivité est une constante parmi les représentants de toutes les allégeances.

Tableau un
Motivations par parti politique

	Lib.	PC	NPD	Réf.
Servir la collectivité qui m'a élu(e)	1	1	1	1
Loyauté à l'égard du parti	3	3	4	4
Défendre des intérêts particuliers	2	2	2	2
Convictions partisans	4	4	3	3
Servir au sein du Cabinet fédéral	5	5	5	5

Nota : Les nombres indiquent un rang, le 1 désignant la plus forte motivation, et le 5 la plus faible.

Le résultat le plus notable est la cohérence entre les partis. Les première, deuxième et dernière motivations ne varient pas parmi les quatre grands partis représentés. La seule variation concerne les troisième et quatrième, ce qui s'explique par le fait que les ex-députés des partis néo-démocrate et réformiste, à tendance plus idéologique, placent les convictions partisans au-dessus de la stricte loyauté à l'égard du parti, alors que les ex-députés conservateurs et libéraux optent davantage pour la loyauté au parti.

La motivation est demeurée après que les parlementaires se sont installés à Ottawa. À la question de savoir comment ils répartissaient leur temps, ils ont répondu que le travail de circonscription venait en premier. Les répondants ont indiqué que ce travail nécessitait un peu plus d'un tiers de leur temps, alors que l'activité législative prenait moins d'un tiers de leur

temps, le reste de la journée étant partagé entre des fonctions liées aux politiques, au parti et au gouvernement. Tout dépendant du parti qui formait le gouvernement, certains députés ont relégué au second plan les exigences législatives et celles de la circonscription pour se consacrer à leurs responsabilités gouvernementales. Il s'agit là de la seule variation entre les partis à cet égard.

Il est intéressant de noter les légères variations entre les parlementaires pour ce qui est du plaisir qu'ils éprouvaient à s'acquitter de leurs diverses responsabilités. Ceux qui ont retourné le questionnaire préféraient travailler à modifier les politiques qu'accomplir du travail pour la circonscription. Mais cela est attribuable en partie aux types d'activités listées dans le questionnaire. Comme l'indique le Tableau deux, les parlementaires se voyaient proposer deux types d'activités pour la circonscription, soit aider des particuliers et protéger les intérêts de l'ensemble de la collectivité. Si on additionne les résultats pour ces deux activités, le travail de circonscription remporte encore une fois la palme.

Tableau deux
Fonction représentative la plus appréciée des ex-parlementaires
Pourcentage du premier choix

	Lib.	Cons.	NPD	Réf.	Tous
Aider les commettants à régler les formalités administratives	14,3%	16,3%	33,3%	0	18,2%
Jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques d'intérêt public	43,6%	37%	37%	60%	39,6%
Défendre un dossier au sein du caucus	10,9%	6,3%	0	0	7,0%
Servir la collectivité qui m'a élu(e)	37%	39%	33,3%	40%	35,3%
Communiquer la politique gouvernementale aux commettants	3,9%	0	0	0	1,6%

Nota : Les réponses donnent un total de 100 % dans le cas du Parti réformiste, mais on ne doit pas s'attendre à ce résultat dans tous les cas (ou dans un cas quelconque). Premièrement, tous les parlementaires n'ont pas répondu à toutes les questions de cette partie du questionnaire. Deuxièmement, chaque fonction a été abordée dans une question distincte. Pour chaque fonction, l'addition des pourcentages donne 100 % lorsque la ventilation est faite par parti.

Cet examen rapide vient corroborer ce que la plupart des observateurs attentifs de la scène parlementaire ainsi que les parlementaires eux-mêmes ont compris depuis longtemps. À quelques exceptions près, les députés sont des travailleurs extrêmement dévoués. Ils viennent à Ottawa en espérant y représenter leurs électeurs. Ils consacrent une grande partie de leur temps à

faire exactement cela et, au bout du compte, ils disent en tirer une grande satisfaction personnelle. Si nous en restions là, nous pourrions croire que tout est bien au chapitre de la carrière politique au Canada. Après tout, les députés retirent de la vie politique ce qu'ils y consacrent, et ils semblent accomplir ce qu'ils veulent y accomplir.

Toutefois, la situation est loin d'être parfaite pour ce qui est de la concrétisation du cycle de la vie politique à l'échelle nationale. Les parlementaires tirent beaucoup de satisfaction à accomplir certaines des tâches qui les ont amenés à briguer les suffrages en premier lieu, mais de nombreux obstacles les empêchent d'accomplir un travail efficace et agréable.

L'aspect négatif de la charge : le temps qui y est consacré

Les hommes et les femmes qui occupent des charges publiques éprouvent deux sortes de difficultés. La première est d'ordre structurel; ce sont des problèmes hérités d'un gouvernement de type britannique auquel les administrations successives canadiennes ont adhéré. Ces problèmes comprennent, sans y être limités, la discipline de parti, les longues sessions, le manque d'indépendance des comités législatifs et le sentiment que les technocrates possèdent trop de pouvoir. Ces obstacles peuvent sembler considérables, mais en réalité ils pourraient être écartés simplement grâce à la volonté politique d'un gouvernement déterminé.

Les problèmes de la deuxième catégorie sont personnels et, par conséquent, plus difficiles à résoudre. Parmi les coûts personnels de la charge publique, mentionnons le temps passé loin de la famille, les longs déplacements hebdomadaires dans le deuxième plus grand pays du monde ainsi que les difficultés liées au fait de se trouver toujours sous l'œil attentif du public et des médias. Quoique moins concrets, ces problèmes sont tout aussi dérangeants, sinon davantage, pour la plupart des représentants, et ils sont plus difficiles à régler.

Le Tableau trois donne la note moyenne, sur une échelle de un à dix, pour les « sacrifices » ou aspects négatifs qu'implique la vie de parlementaire, un indiquant que le facteur négatif n'est pas important et dix indiquant qu'il est très important. Le tableau nous aide à comprendre le poids relatif de chacune de ces insatisfactions éventuelles.

Tableau trois
Sacrifices personnels liés au travail de député

	Valeur moyenne	Valeur médiane	Valeur modale
Fatigue physique de la campagne électorale	3,8	3	1
Déplacements à destination et en provenance d'Ottawa	5,2	5	5
Critiques de la presse et du public	5,2	5	5
Incapacité de marquer des points dans des secteurs d'intérêt personnel	4,7	5	5
Sacrifice de la vie familiale	7,1	8	10
Bureaucratie apparemment intransigeante	5,1	5	5
Intrusion du public dans la vie personnelle	5,2	5	5
Insatisfaction de ne pouvoir changer les choses	5,8	5	5

L'élément qui se démarque dans le Tableau trois est le sacrifice personnel que sont obligés d'effectuer la plupart des députés lorsqu'il s'agit de leur propre famille. En raison de l'euphorie créée par l'excitation des campagnes électorales, la plupart des députés ne considèrent pas les élections comme particulièrement épuisantes. Les déplacements entre Ottawa et la circonscription et la faible appréciation de leur travail par le public et la presse sont source d'insatisfaction, tout comme leur incapacité à modifier les politiques d'intérêt public. Mais tous ces éléments ne font pas le poids comparativement aux effets perturbateurs sur la vie familiale. Les barrières structurelles (incapacité d'instaurer des changements, rapports avec une bureaucratie qui rend des comptes aux ministres et non aux députés) ont moins d'importance que les sacrifices personnels. En ce sens, les problèmes les plus difficiles à régler sont ceux qui affectent le plus les députés. Il n'est guère étonnant que de nombreux députés quittent la politique avec le sentiment qu'un pan important de leur vie familiale leur a échappé, tout en blâmant leur carrière pour cette perte.

Les longues heures de travail, les déplacements ainsi que l'obligation non écrite de participer à autant de cérémonies locales que possible, tout cela se fait au détriment du temps passé avec la famille. Les députés peuvent limiter les dégâts en faisant déménager leur famille à Ottawa, à condition que leur conjoint consente à quitter son emploi. Mais cela crée un problème

dans la circonscription. De l'avis de nombreux députés, le déménagement de la famille dans la capitale envoie un mauvais signal quant à leur engagement à l'égard de leur circonscription. Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, un peu plus d'un tiers avaient fait déménager leur famille avec eux à Ottawa après l'élection. Et sur ce nombre, moins de la moitié avaient des enfants d'âge scolaire. Les parlementaires acceptent de perturber leur vie pour les besoins de leurs fonctions officielles, mais ils sont moins disposés à perturber celle de leurs enfants, même lorsque cela signifie qu'ils passeront moins de temps avec leur famille.

Le peu de temps passé avec les membres de la famille engendre ses propres difficultés. Interrogés au sujet de l'impact de la vie parlementaire sur la vie familiale, 76 % des députés ont indiqué que cela causait au moins « un certain stress » (32 % ont indiqué « beaucoup de stress », et 44 % « un certain stress »). Il est intéressant de noter que le stress de la vie matrimoniale n'a pas diminué du fait que la famille a déménagé à Ottawa avec le député. Autrement dit, le niveau de stress n'était pas sensiblement différent entre les familles demeurées dans la circonscription et celles ayant déménagé à Ottawa. Les causes mentionnées le plus fréquemment de cette forme de stress étaient le temps passé loin de la famille (soit dans la capitale nationale, soit dans la circonscription), les longues heures de travail et la non-participation aux activités familiales. Seize pour cent des répondants ont attribué à l'exercice de la charge publique la cause de la rupture de leur mariage. Cela est passablement plus bas que la moyenne nationale pour tous les divorces, mais la question établissait un lien précis entre la carrière du député et le divorce.

Il est indéniable que la carrière de député produit un stress sur la vie familiale. Les députés trouvent vraiment intéressant leur travail de représentation. Servir le public, et en particulier leurs électeurs, leur procure beaucoup de plaisir et de fierté, mais cela implique des sacrifices énormes sur le plan personnel.

Les commentaires des ex-parlementaires ont renforcé les résultats empiriques du sondage. À une question ouverte demandant d'indiquer trois types de stress causés par la charge électorale, les répondants ont largement mentionné le temps passé loin de la famille et des proches. De nombreux répondants ont indiqué que s'ils n'avaient pas bénéficié du soutien indéfectible de leur famille, ils n'auraient pu passer à travers. D'autres avaient le conseil suivant à donner à tous ceux qui songent à une carrière politique : « Attendez que votre famille soit élevée, sinon vous y perdrez sur le plan personnel et vous ne pourrez jamais rattraper le temps perdu. » Cela résume bien de multiples préoccupations semblables exprimées par les ex-parlementaires. Pour d'autres, c'est le fait de n'avoir pas vu leurs enfants grandir qui leur manque le plus. Beaucoup ont dit regretter avoir passé plus de temps avec leurs petits-enfants qu'avec leurs propres enfants, et ils s'en font le reproche à eux-mêmes ainsi qu'aux longues heures de travail et aux déplacements inhérents à leurs fonctions politiques.

D'autres parlementaires ont indiqué que leur famille avait eu la désillusion de constater, fort justement, que leur travail de législateur devait passer avant leur vie familiale. L'un des répondants l'a exprimé sans détours : « Je ne suis pas certain qu'un emploi, quel qu'il soit, vaille de tels sacrifices; lorsque j'ai vu que le public n'appréciait pas, j'ai examiné ce que je perdais [le temps passé en famille] et ma décision de partir en a été grandement facilitée. » Ce parlementaire n'a pas été le seul à mentionner que des pressions multiples rendaient la vie publique moins enrichissante qu'elle ne pourrait l'être. Un bon nombre ont indiqué que c'est le jeu des pressions engendrées par les manques sur le plan de la vie familiale et par l'ignorance des sacrifices en

question par le public qui devenait troublant. Parmi les autres facteurs d'exacerbation du renoncement à la famille, mentionnons les longs déplacements à destination et en provenance d'Ottawa, la difficulté de faire des plans à long terme avec la famille, la vie au vu et au su de tout le monde et la méconnaissance par la presse du travail accompli, des appels et des visites au foyer à des moments souvent inopportuns (tard) et l'absence de sécurité financière.

La vie après la charge publique

Pour bien des gens, la période de transition d'une carrière à une autre peut s'accompagner de beaucoup de stress et d'anxiété. Cela est tout aussi vrai pour les députés que pour les autres professionnels, les gens d'affaires et les fonctionnaires. Nous ne devrions pas nous attendre à ce que les ex-parlementaires soient immunisés contre les problèmes inhérents à l'entrée dans une nouvelle carrière, ou à la reprise d'une ancienne carrière à la suite d'un intervalle prolongé. Toutefois, la plupart des répondants (83 %) ont indiqué que leur transition de la vie politique à une carrière subséquente avait été passablement réussie ou très réussie¹. Au premier abord, cela pourrait donner à penser qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper du sort des ex-législateurs. Après tout, il existe très peu de professions dont les trois quarts des membres s'estiment heureux de ce qui leur arrive au moment de leur départ. Mais ce taux de satisfaction élevé masque des problèmes très réels qu'une minorité importante de parlementaires ont éprouvés après leur départ de la vie publique.

Premièrement, il importe de distinguer entre ceux qui ont quitté par choix (départ volontaire) et qui ont donc pu planifier leur départ, et ceux qui n'ont pas réussi à se faire réélire. Pour les membres du premier groupe, la démarche peut s'apparenter à celle des personnes qui planifient un changement de carrière ou leur retraite. Autrement dit, ils ont en mains les rênes de leur propre destinée. On ne devrait guère se surprendre que ces hommes et ces femmes fassent l'expérience d'une transition plus réussie. Pour ceux qui ont été défaits aux élections, la transition devrait être moins planifiée, plus abrupte et plus douloureuse. De fait, c'est exactement ce qui se produit. Le Tableau quatre compare l'expérience des députés qui ont quitté par choix et de ceux qui ont connu la défaite.

¹ Bien entendu, il y a un recoupement important entre les trois quarts des répondants selon lesquels la vie publique imposait un stress à leur mariage, et les 80 % de répondants qui ont connu une transition fructueuse à une nouvelle vie après leur carrière politique. Pour bon nombre d'entre eux, cette transition signifiait un retour à un style de vie et à des relations plus saines. Toutefois, le recoupement était loin d'être parfait, ce qui est sans doute l'indication d'un nombre élevé de personnes au sein des deux groupes plutôt que d'un lien direct entre les deux éléments.

Tableau quatre
Transition à la nouvelle vie

	Transition réussie	Transition plus ou moins bien réussie
Départ volontaire	61 (88%)	8 (12%)
Défaite aux élections	72 (73%)	26 (27%)
Retour à la carrière précédente	70 (89%)	9 (11%)
Début d'une nouvelle carrière	70 (77%)	21(23%)
<hr/>		
Salaire plus élevé après le départ	60 (98%)	1 (2%)
Même salaire après le départ	25 (81%)	6 (19%)
Salaire plus faible après le départ	33 (67%)	17 (33%)

Nota : Les pourcentages se lisent par rangée. Par exemple, la première rangée indique que sur les 69 personnes qui sont parties volontairement, 61, ou 88 %, ont eu une transition réussie, tandis que 12 % ont eu une transition plus ou moins bien réussie.

Bien qu'une majorité des députés défaits aient tout de même connu une transition relativement facile, la différence n'en demeure pas moins importante entre les retraités et les députés ayant connu la défaite. Une différence du même type apparaît entre ceux qui ont repris leur ancienne carrière et ceux qui en ont entrepris une nouvelle. Ceux qui sont revenus au confort de leur ancienne profession étaient beaucoup plus susceptibles de connaître une transition fructueuse que ceux qui soit choisissaient une nouvelle carrière, soit n'étaient pas les bienvenus dans leur ancien emploi. Enfin, certaines considérations touchant le revenu sont liées au degré de réussite de la transition. Ceux qui ont quitté la politique pour un salaire plus élevé que leur rémunération de député avaient plus de chances de connaître une bonne transition que ceux dont le changement s'est accompagné d'une réduction de salaire. Nous commençons maintenant à comprendre les conditions nécessaires à un retour fructueux à des fonctions non officielles. Les parlementaires qui contrôlent leur propre destinée, ont un emploi qui les attend et peuvent gagner plus d'argent ont beaucoup plus de chances d'apprécier leur période de transition. Par ailleurs, deux points méritent d'être notés même s'ils semblent évidents.

Premièrement, il existe un groupe important de députés dont la position n'est pas aussi enviable. Bien que de nombreux députés défaits aient connu une bonne transition, les membres de ce groupe sont deux fois plus susceptibles de connaître des difficultés que ceux qui partent volontairement. Il y a aussi lieu de noter que le taux des défaites est très élevé au Canada, qu'on le compare à celui des retraites ou aux taux des défaites dans d'autres pays. Plus de la moitié du

roulement est attribuable aux défaites. Avec des taux de roulement typiques de 50 à 65 %, il s'ensuit qu'à n'importe quelle élection on peut s'attendre à ce que d'un quart à un tiers des députés de la Chambre des communes se retrouvent dans cette position vulnérable.

De nombreux ex-députés ont aussi le sentiment que les fonctions exercées à la Chambre et la façon dont se fait le départ jouent un rôle majeur dans l'adaptation en douceur à la vie subséquente. Au sommet, on retrouve les ministres qui prennent la décision de quitter la politique bien avant la tenue d'une élection. Comme l'a signalé un répondant, « si vous faites partie du Cabinet et que vous savez [sic] que des élections seront déclenchées après les prochains six mois, vous pouvez commencer à chercher du travail. Tant mieux si votre portefeuille est dans le secteur économique ou industriel. Vous accomplissez votre travail, mais en même temps vous gardez l'œil ouvert. » Un autre a répété essentiellement la même chose et suggéré que, même parmi les ministres, il existe une hiérarchie. Cet ancien législateur a fait observer que « certains ministres consacrent tout leur temps à la politique sociale. Ils aident beaucoup de gens, mais aucune entreprise ne s'intéresse à eux après leur départ. Mais si votre secteur d'intervention implique un grand nombre de contacts avec le monde des affaires, le retour au secteur privé sera beaucoup plus facile. »

Viennent ensuite les députés (ministres ou simples députés) qui décident de démissionner. Ces personnes n'ont peut-être pas les contacts lucratifs dont jouissent certains membres du Cabinet, mais elles ont effectivement un avantage par rapport à d'autres députés, celui de faire la transition par choix et non parce que les électeurs l'ont décidé. Les avantages dont profitent ces députés sont clairs. Comme l'a fait valoir l'un d'eux, « lorsque j'ai décidé que je n'allais pas me représenter, j'ai commencé à planifier en fonction de ce qui allait arriver ensuite [...] Je savais que je n'allais pas gagner autant d'argent pendant un certain temps [après la vie politique], mais en le sachant d'avance j'ai pu mieux planifier [...] J'adorais la vie de député, mais lorsque les électeurs ont été convoqués aux urnes, j'étais très heureux de partir. »

Les députés que les électeurs forcent à partir vivent la transition la plus difficile. Ceux qui ont exercé leur charge pendant longtemps et qui jouissent de revenus de retraite plus généreux, de même que les ministres, la trouvent plus facile, mais pour de nombreux députés défaites, cet échec, conjugué à un manque de planification pour la période post-électorale, ajoute à la difficulté de la transition. Un député présente le problème ainsi : « C'est une chose que de perdre et de se retrouver face à la réalité du rejet de la part des gens que vous avez servis. Mais il faut y ajouter la question de savoir ce qu'on va faire maintenant, comment on va arriver [financièrement]. Les premiers six mois qui ont suivi l'élection ont été très difficiles, sur le plan tant émotif que de la sécurité financière. »

Deuxièmement, connaître une transition en douceur et gagner plus d'argent après la vie politique est un honneur quelque peu équivoque. Entre autres, cela contribue à mettre en évidence le faible salaire et les conditions difficiles associés au fait d'être l'un des représentants élus du Canada à l'échelon fédéral. Après le supplice de la défaite, tous les députés peuvent à tout le moins se réjouir à la perspective de passer plus de temps avec leur famille, et bon nombre d'entre eux peuvent s'attendre à un niveau de vie plus élevé. Même si les données ne nous permettent pas de tirer des conclusions définitives sur le rôle du revenu dans le choix de carrière, il est intéressant d'observer que ceux qui ont quitté volontairement avaient plus de chances de toucher un salaire plus élevé après leur départ que ceux ayant connu la défaite aux élections.

Quarante-cinq pour cent des retraités touchaient des salaires plus élevés après leur départ, comparativement à 35 % dans le cas des députés défaits. Bien que la perspective d'un salaire plus élevé ne suffise peut-être pas en soi à écarter de la charge publique des hommes et des femmes dévoués et enthousiastes, cela aide certainement à faire pencher la balance dans le cas de ceux qui songent à tirer leur révérence.

Comme tout individu en train de vivre un changement de carrière, les députés peuvent s'attendre à des expériences variées dans leur nouvel emploi (ou leur ancien). Une façon de savoir ce qu'ils pensent de leurs fonctions officielles est de mesurer leur degré de satisfaction dans leur nouveau poste. Une écrasante majorité d'ex-parlementaires se disent satisfaits de leurs nouvelles fonctions. Soixante pour cent d'entre eux se disent très satisfaits, alors que 30 % font état d'une certaine satisfaction. S'agit-il simplement du soulagement éprouvé du fait qu'ils n'exercent plus les fonctions ingrates de député? Au premier abord, on pourrait être tenté de le croire. Comme l'indique le Tableau cinq, de nombreux députés semblent heureux de leur nouvel emploi même si le salaire est moins élevé que ce qu'ils gagnaient en tant que parlementaires.

Tableau cinq
Satisfaction dans le nouvel emploi et écart salarial

	Salaire plus élevé	Même salaire	Salaire plus faible
Nouvel emploi satisfaisant	52 (96,3%)	40 (93%)	41 (81,4%)
Nouvel emploi insatisfaisant	2 (3,7%)	3 (7%)	10 (19,6%)

(Nota : Les pourcentages se lisent par colonne. La première colonne s'interprète donc comme suit : sur les 54 personnes qui ont vu leur salaire augmenter après leur départ, 52, soit 96,3 %, étaient satisfaites de leur nouvel emploi, alors que 3,7 % ne l'étaient pas.)

Il n'est guère étonnant que les personnes touchant un salaire plus élevé trouvent leur nouvel emploi satisfaisant. Ce qui est plus révélateur, c'est le nombre de ceux qui gagnent moins d'argent et qui sont néanmoins heureux dans leur nouveau travail. Plus de 80 % de ceux qui gagnent moins d'argent disent tirer au moins une certaine satisfaction de leur travail. On n'aurait pas entièrement tort de penser qu'une telle analyse n'a guère de signification compte tenu du régime de retraite des députés. Après tout, les députés peuvent se contenter d'un salaire moindre car leurs prestations de retraite sont plus généreuses que celles de la plupart des autres professions. Mais il s'avère que le nombre moyen d'années de service est plus faible parmi les députés qui touchent un salaire plus bas après leur départ de la vie politique. Autrement dit, parmi ceux qui disent toucher des salaires plus élevés après leur départ, le nombre moyen d'années de service est de plus de dix ans. Pour ceux dont le salaire est plus faible après leur départ, la durée moyenne de la charge publique est légèrement supérieure à huit ans. De fait, 45 % des députés de cette catégorie ont exercé leurs fonctions officielles pendant moins de six ans, ce qui veut dire qu'ils ne reçoivent absolument aucune pension! Pourquoi donc sont-ils si heureux dans leur nouvelle profession? Dans une certaine mesure du moins, parce qu'ils exercent davantage de responsabilités dans leur nouvel emploi.

Si l'on compare le niveau de satisfaction après la vie publique avec le niveau de responsabilités des nouvelles fonctions, il ressort que seulement 12 % des personnes interrogées n'étaient pas satisfaites de leur nouvel emploi, et que toutes ces personnes y avaient des responsabilités moindres. Aucune de celles qui exerçaient les mêmes responsabilités ou davantage dans leur nouvel emploi n'a exprimé de l'insatisfaction. Pour ces personnes, la responsabilité et la capacité de produire des changements est un ingrédient beaucoup plus important de la qualité de vie au travail que le facteur plus tangible de la rémunération. La plupart des ex-députés sont davantage intéressés à changer les choses qu'à gagner de l'argent.

Il est intéressant de noter l'absence de lien réel entre le degré de satisfaction dans le nouvel emploi et les sacrifices imposés par la charge publique en termes de temps passé loin de la famille. On aurait pu penser que les parlementaires estimant que leur carrière politique exerçait un énorme stress sur leur vie familiale seraient les plus heureux dans une profession à l'extérieur de la politique. En réalité, ceux qui étaient le plus contrariés par le sacrifice de la vie familiale lorsqu'ils exerçaient des fonctions officielles étaient aussi les plus susceptibles d'être insatisfaits de leur nouvel emploi. Toutefois, les écarts constatés dans ce cas particulier n'étaient pas significatifs sur le plan statistique, et il est impossible d'en tirer une quelconque généralisation.

Enfin, s'il était nécessaire de prouver le dévouement des hommes et des femmes qui ont siégé à la Chambre basse du Canada, on pourrait invoquer leur réponse à l'une des dernières questions du sondage, leur demandant s'ils recommenceraient si on leur en offrait la possibilité. Nous avons peint un portrait d'ex-parlementaires qui accomplissent un travail pour lequel le public n'a guère d'appréciation. Bon nombre d'entre eux acceptent une diminution de salaire lorsqu'ils entrent en fonctions, et dans une large mesure ils ne récupèrent jamais leurs pertes après leur départ d'Ottawa. La plupart passent énormément de temps éloignés de leur famille et souffrent intensément de cette perte. Pour certains, la vie à Ottawa sonne le glas de leur mariage. Le travail est très stressant et la discipline de parti ainsi que le contrôle exercé par le leader les empêchent souvent de travailler à une réorientation des politiques, leur première motivation lorsqu'ils se sont fait élire. Pourtant, lorsqu'on leur a posé la question « Si vous aviez su ce que vous savez maintenant, auriez-vous tout de même assumé une charge électorale fédérale ou l'assumeriez-vous de nouveau? », une très forte majorité d'entre eux, 86,5 %, ont répondu par l'affirmative. De fait, plusieurs répondants ont indiqué vouloir se présenter de nouveau à l'avenir.

Malgré les sacrifices que suppose l'exercice de la charge électorale, de nombreux ex-députés ont signalé que qu'elle offrait des possibilités exceptionnelles. Comme l'a exprimé l'un d'eux, « j'ai eu la chance d'exercer toutes sortes de fonctions, mais rien n'est comparable au fait d'être au service du Parlement. Savoir que de si nombreuses personnes vous ont fait confiance est une expérience qui vous rend très humble, et se montrer digne de cette confiance s'avère extrêmement enrichissant. » D'autres députés ont également dit s'être sentis humbles et honorés. D'autres encore ont aimé le « rythme du travail », le fait que chaque journée était différente et qu'ils participaient à des décisions modifiant le tissu même de la société canadienne (les dossiers mentionnés englobaient le libre échange, la Loi constitutionnelle de 1982 et la Déclaration canadienne des droits).

Certains ex-ministres ont admis que leur participation à l'exécutif avait représenté le couronnement de leur carrière d'élus. L'un d'eux a dit : « Je recommencerais, mais pas dans

l'opposition ou sur les banquettes arrières. Au sein du Cabinet, la possibilité d'apporter des changements est incroyablement satisfaisante et, pour tout dire, crée une accoutumance. Il est certain que je ne voudrais pas recommencer si je ne pouvais faire partie du Cabinet. » Des commentaires de ce genre étaient assez représentatifs de ceux d'autres ex-ministres interrogés après le sondage. Encore une fois, l'écart entre le statut de ministre et celui de simple député est manifeste.

Parmi les députés qui ont dit ne pas vouloir recommencer, un seul avait été membre du Cabinet. Encore une fois, ces personnes ont surtout évoqué le stress familial comme motif. Quelques parlementaires ont indiqué qu'ils étaient eux-mêmes responsables de la situation. L'un d'eux a fait observer : « Je me suis présenté lorsque ma famille était encore trop jeune. Je ne pourrais encourager personne à suivre cette voie. » Un autre a dit qu'il aurait dû fonder une famille d'abord et non pendant qu'il exerçait sa carrière. Un autre a expliqué que le facteur d'incertitude, et en particulier avec une jeune famille, l'incitait à ne pas vouloir briguer de nouveau les suffrages.

Quelques-uns ont indiqué que la difficulté même de changer les choses suffisait à les dissuader. Un parlementaire a évoqué l'excès d'idéalisme. « Lorsque je me suis heurté de front au fait que je ne pouvais réaliser les changements que je voulais apporter, j'ai éprouvé de la déception. Tous ceux qui ont de grandes attentes devraient s'abstenir. » Un autre a laissé entendre que l'actuel système de démocratie représentative au Canada ne fonctionne tout simplement pas. Toutefois, il convient de noter que même si de nombreux ex-parlementaires ont offert des suggestions en vue d'améliorer le fonctionnement du Parlement et d'assouplir la discipline de parti, très peu étaient d'avis que les inconvénients l'emportaient sur les avantages du service.

Enfin, s'il est vrai que les conseils gratuits ne valent souvent pas grand chose, la sagesse accumulée par ceux qui ont déjà parcouru le chemin est souvent d'une valeur inestimable. On a demandé à des ex-députés quels conseils ils donneraient à quiconque envisage de se présenter dans une circonscription électorale fédérale. Encore une fois, la réponse la plus fréquente avait trait aux éléments qui tiennent le plus de place dans la vie personnelle. La très grande majorité des répondants suggéraient que les candidats éventuels s'assurent que leur famille comprend et appuie l'engagement très profond qui est nécessaire pour bien s'acquitter du travail de député. Dans le même ordre d'idées, de nombreux répondants ont indiqué que tous les élus devraient faire passer leur famille en premier et qu'il en coûte trop cher de ne pas le faire, même pour servir le pays. D'autres ont fait valoir que c'est impossible et recommandé que les députés se préparent tout simplement à admettre que c'est la famille, et non le député, qui devra payer le prix de l'engagement à représenter la circonscription.

D'autres conseils fournis volontairement avaient un caractère plus direct et pragmatique. Des répondants ont suggéré que les législateurs éventuels s'assurent de leur sécurité financière. Cette préoccupation de nature financière était surtout le fait de personnes ayant connu la défaite et n'ayant pas siégé au Cabinet. D'autres ont conseillé de conserver un esprit pratique. Quelques-uns ont indiqué en effet que quiconque « veut changer le monde va vite se rendre compte que ce n'est pas le bon endroit ». Parmi les autres suggestions, mentionnons celles-ci : « assurez-vous de vraiment vouloir le faire », « assurez-vous que vous n'êtes pas en train de rechercher une gratification d'amour-propre », « allez-y, mais faites attention aux pièges », « n'oubliez pas les

avocats », « sachez que vous allez perdre toute intimité », « ne faites aucunement attention à ce que dit le CPM », et – un conseil qui a peut-être une saveur prophétique – « ne restez pas trop longtemps ». Ces conseils, bons et moins bons, ont été fournis par des députés qui ont aimé leur travail et qui recommenceraient si possible, et par le groupe de ceux (15 %) qui feraient les choses différemment si la chance leur était offerte de nouveau.

Discussion

Les hommes et les femmes qui aspirent à exercer une charge publique au Canada et qui le font effectivement forment un groupe de personnes enthousiastes et dévouées. Toutefois, pour la plupart cela s'accompagne de sacrifices personnels. Entre autres, les déplacements entre Ottawa et la circonscription peuvent être astreignants. Comme l'a indiqué l'actuelle députée du Yukon, il est plus facile de se rendre par voie aérienne d'Ottawa au Venezuela que de la capitale à sa municipalité. Exercer des fonctions officielles prélève donc un lourd tribut. Les députés passent loin de leur famille du temps qu'ils ne pourront jamais récupérer. Nous ne savons pas combien de divorces au Canada peuvent être attribués directement à l'emploi d'un des partenaires. Chez les ex-députés qui ont répondu, il atteint 16 %. C'est payer très cher l'honneur de servir ses commettants. Pourtant, c'est un honneur que la plupart de ces hommes et femmes savourent, au point de déclarer qu'ils recommenceraient s'ils en avaient la possibilité.

Dans l'ensemble, la plupart des ex-parlementaires sont satisfaits de la transition de leur charge élective à leur vie après la politique. Pour certains le salaire est plus élevé, alors que pour d'autres leur nouvelle carrière s'accompagne d'une baisse de rémunération (ce qui est directement à l'opposé de la situation des ex-sénateurs et représentants des États-Unis, qui se retrouvent tous dans une bien meilleure situation à ce chapitre après leur vie publique). Pourtant, même ceux qui ne siègent pas assez longtemps pour devenir admissibles à une pension parlementaire et dont le salaire diminue après leur départ semblent relativement positifs quant à leur transition à des fonctions non officielles. Il se pourrait que les sacrifices consentis auparavant en ce qui concerne le temps passé en famille fasse paraître peu importantes toute réduction de salaire ou absence de pension comparativement au fait de se retrouver à la maison avec ses proches à la fin de la journée.

S'il existe un groupe de députés qui éprouvent davantage de difficultés que les autres, ce sont ceux qui ont quitté la vie publique non par choix, mais par suite du vote de leurs électeurs. Ceux qui ont quitté leurs fonctions par choix, qui prennent leur retraite, ont le luxe de planifier leur sortie. Pour ces ex-titulaires de charge publique, la transition se fait à leurs propres conditions. Ils ont le loisir de planifier leur départ et, vraisemblablement, peuvent commencer à chercher d'autres emplois qui leur conviennent (ou une retraite du travail rémunéré) avant de quitter les Communes. Ceux qui subissent la défaite n'ont pas cette chance. Ce sont les plus vulnérables, et en particulier ceux qui n'exercent qu'un mandat et n'ont aucune pension qui les attend (ou qui, du fait de leur âge, ne peuvent en espérer une à court terme). Compte tenu du fait que les taux de roulement sont exceptionnellement élevés au Canada et que les députés élus pour la première fois forment le groupe le plus important parmi les députés défaits, il s'agit d'un problème de taille. À tout le moins, on doit lui accorder davantage d'attention.

L'auteur tient à remercier Mme Julie Hare de l'avoir aidé à la recherche en recueillant et en entrant les données du sondage. Le travail de Mme Hare a été financé grâce à une subvention de recherches du Conseil de recherches en sciences humaines (subvention no 410-99-0022). L'auteur remercie le CRSH de son généreux soutien.